

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 28 Juin 2019**

**Date de convocation : 22/06/2019**

**PRÉSENTS** : M. ZDAN Michel, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane, M. SAJDAK Henri, Mme DJOURI Fadhéla

**EXCUSÉES** : Mme ROBECQUE Amandine (Pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhela), Mme RIZZO Nadine (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara).

**ABSENTS** : Mme MANFRINATO Mélissa, M. OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda, M. DA SILVA CORREIA Manuel

Madame DEMESSANCE Florence a été élue secrétaire

## **COMPTE RENDU** :

### **-1) Approbation du compte-rendu du 24/05**

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

### **-2) Arrêté municipal n° 2019-24 – Nomination coordonnateur communal pour enquête de recensement population 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête de recensement de population 2020 se déroulera du 16 janvier au 15 février. De fait, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal. Il propose de confier cette mission à la secrétaire Madame DAROLLES Sandrine.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition et nomme Mme DAROLLES Sandrine coordonnateur communal.*

### **-3) Demande prêt des salles communales pour la saison 2019-2020**

L'Association A Voir et A Entendre souhaite réserver la salle des Associations tous les lundis de 20h30 à 22h30 pour la Chorale et tous les jeudis de 18h à 19h pour les cours d'échec. Monsieur LORRAIN précise que les cours d'échec seront déplacés à la bibliothèque dès que les travaux (local pour l'antenne RADIO OCCITANIE) seront terminés.

L'Association BOUGEZ BOUGEZ souhaite réserver la Salle Polyvalente Noël Mesplès tous les lundis de 18h45 à 22h pour des cours de Strong Zumba.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande des deux associations.*

### **-4) Honoraires convention occupation temporaire du domaine public – 7 Place du Village**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'occupation temporaire du domaine public – 7 Place du Village. Il précise que cette convention est conclue pour une durée d'un an du 8 juin 2019 au 7 juin 2020.

Monsieur le Maire présente la facture de Maître HERRMANN pour un montant de 2430.00 € TTC.

*Le Conseil Municipal approuve la facture.*

### **-5) Délibération n° 2019 – 38 – Frais de géomètre Bornage Bagnos Bas – Emplacement réservé n° 5**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel au cabinet de géomètres VALORIS pour effectuer la délimitation de l'emplacement réservé n° 5 et procéder au bornage entre les propriétés cadastrées Section 985, 896, 899, 900 et 1170.

Il rappelle au Conseil Municipal que c'est ce même cabinet qui a procédé au bornage de l'autre partie de l'emplacement réservé n°5.

Le Cabinet VALORIS propose les honoraires pour un montant de 1550 € HT.

*Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 1550.00 € HT.*

**-6) Devis Entreprise LAURIERE – Reprise Voiries Chemin de la Bourdette et Impasse de la Bourdette.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reporter ce point car le devis ne correspond pas à la demande.

*Le Conseil Municipal accepte le report.*

**-7) Délibération n° 2019 – 39 – Création poste Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Vu l'avis favorable de la séance du 27 juin 2019 de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion, concernant la proposition de l'avancement de grade d'Adjoint administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer le poste au 1<sup>er</sup> Août 2019.

*Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents la d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 32 heures hebdomadaire au 1<sup>er</sup> Août 2019.*

**-8) Délibération n° 2019 – 40 - Devis entreprise MARTY TP – Parking Salle Polyvalente en enrobé**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le parking réalisé en agrandissement du parking existant desservant l'école maternelle et la salle polyvalente doit être consolidé sur ces berges de surélévation et faire l'objet d'une finition en enrobé y compris la pose de bordure en limite d'espace vert et limite de propriété avec les voisins.

De plus, des fourreaux seront implantés sur l'encrochement aux fins d'anticiper la pose de panneaux électoraux.

A ces fins, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise MARTY TP a été consultée pour l'intégralité de ces travaux de Pool Routier. Il présente le devis s'élevant à 25 000 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce devis.

Le Conseil Municipal accepte les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

**-9) Questions diverses et informations**

- *Annulation de la fête des illuminations.*
- *Mise en place de 2 bornes de propreté hygiène canine au quartier Rouge.*
- *Signature acte de vente Bien Colomiès le 10 juillet 2019*
- *Horaires d'été employés du service technique*

Séance levée à 21h45.

Approuvé le 27/08/2019 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	